

UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR REGROUPANT LES CHIRURGIENS DENTISTES

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2025

L'assemblée générale de l'URPS PACA Chirurgiens-Dentistes s'est tenue le mercredi 9 avril 2025 au siège de l'URPS ChD PACA, 37/39 Bd Vincent Delpuech 13006 – Marseille.

Etaient présents :

Dr Gérard TOLILA
Dr Cédric TAVAN
Dr Ludovic BARBRY
Dr Renaud MACCOTTA
Dr Paul BOISSAYE
Dr Christian SOLETTA
Dr Alexandre NAIRI
Fr Thierry FRANCOU
Dr Sébastien MELLOUL

En VISIO

Dr Jacques SELIG
Dr Gilles FERRUA
Dr Bruno CERVIOTTI
Dr Lionel SELAM

Etaient représentés :

Dr Sabine FILIPPI par le Dr MACCOTTA
Dr Anne-Marie SCORTECCI par le Dr TOLILA
Dr Thomas NALINO-BAILLE par le Dr TAVAN
Dr Magalie MEDARD par le Dr MACCOTTA
Dr Didier DURBEC par le Dr CERVIOTTI

Soit 18 présents / représentés sur 18 membres

14h00 : ouverture de la séance sous la présidence du Dr Gérard TOLILA

1- Validation du projet de PV AG du 20-11-2024

Le PV est validé à la majorité des membres de l'assemblée

2- Rapport moral de l'URPS

le Dr TOLILA présente en séance le rapport moral de l'URPS, incluant des actions pour améliorer la visibilité et l'installation libérale des dentistes dans la région PACA.

5 thèmes sont déclinés en ateliers, formations, webinaires, forum

Encourager, faciliter et maintenir l'installation libérale (atelier fisacilité, webinaire cybersécurité, atelier RH)

Des formations et actions sur la "qualité des soins" (formations AFGSU, formations hygiène et asepsie)

Des actions de prévention, (campagne de protections auditives, formation sur la gestion des conflits)

Des actions pour l'intégration des étudiants (organisation du premier forum de l'installation à Nice, participation au forum de l'installation à Marseille)

Améliorer l'offre de soins (étude démographie, digidocteur)

3- Présentation du rapport de la CCF

Avant de passer la parole au Président de la CCF le Dr SOLETTA, le Dr TOLILA informe les membres des irrégularités de procédure qui entâchent le rapport.

- La convocation pour la réunion de la commission de contrôle a été critiquée pour son manque de flexibilité et de communication. Une seule date a été envoyée une semaine à l'avance, et les membres de la commission ont proposé d'autres dates qui n'ont pas été acceptées. La communication aurait pu être améliorée via des discussions électroniques.
- Le rapport de la commission de contrôle des finances n'a pas été validé par tous les membres avant sa soumission. Des erreurs et des interrogations ont été relevées, mais n'ont pas été discutées collectivement, ce qui a conduit à un rapport non validé par l'ensemble.

Le Dr Soletta relève les points d'irrégularité suivants:

- la TVA et comptabilité des prestations des Drs Baras et Dr Carencou, missionnés en tant qu'experts sur le projet interurps site éco-responsable. Ils ont été indemnisés sur la base d'un formulaire de note de frais (les indemnités sont basées sur 12C, 92€ par heure) et non d'une facture. (les documents d'indemnisation ne correspondant pas aux prestations de service avec TVA.)
- Dépenses de représentation: discussion sur les dépenses de représentation, notamment un repas à Paris de 255€ pour 4 personnes, dépassant le plafond de 30€ par repas. Le Dr Soletta rappelle les règles concernant les dépenses et les autorisations nécessaires pour les frais de restauration, notamment les limites de dépenses autorisées et les justifications requises (ratification en bureau pour les dépassements)
- Kilométrage et barème: discussion sur le barème dégressif pour les indemnités kilométriques au-delà de 5000 km et la nécessité de l'appliquer à l'avenir.
- Utilisation de la CB de l'URPS: Discussion sur l'utilisation de la carte bancaire de l'URPS pour payer des frais d'hébergement et de restauration, et la nécessité de les inclure dans les fiches d'indemnisation.

A l'issue du rapport de la CCF, le Dr TOLILA informe les membres que le Dr Soletta a transmis directement ses observations au Commissaire aux Comptes et que celui-ci a remis son rapport validant les comptes 2024 sans faire mention des remarques du Dr Soletta.

Il est convenu que:

1. Le barème dégressif sera appliqué à partir de l'année prochaine.
2. Les dépenses ont été régularisées et classées comme frais de représentation.
3. Il est convenu que la carte URPS ne devrait pas être utilisée pour payer des hôtels.

4- Présentation du rapport de Mr BERNARD CAC

Les rapports du CAC ont été transmis à l'ensemble des membres et font état d'une certification des comptes 2024:

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION REGIONALE PROVENCE ALPES COTES D'AZUR REGROUPANT LES CHIRURGIENS DENTISTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

5- Vote de l'approbation des comptes

Avant de passer au vote le Dr Barbry, Trésorier souhaite émettre des réserves.

Il est question de clarifier les responsabilités du trésorier, notamment en ce qui concerne la vérification des indemnités et des dépenses.

Le Trésorier demande au Dr TOLILA, pourquoi il lui a demandé de démissionner.

Le Dr TOLILA explique que si la fonction de trésorier génère trop de stress au Dr BARBRY, celui-ci pourrait démissionner. Cette proposition est faite afin d'éventuellement apaiser les tensions, et non une demande formelle de démission.

Le Dr Barbry précise : « J'ai demandé suite à ses excuses qu'il m'a présentées après une réunion de bureau sur ses paroles déplacées me concernant, les raisons pour lesquelles il me demandait de démissionner. Je réfute ses explications pour « apaiser les tensions » et je confirme de nouveau mon rôle de trésorier parfaitement détaillé par le Commissaire aux comptes. C'est cette mise au point qui semble motiver la demande du Dr Tolila de démissionner de mon poste ».

De plus, le dépassement des frais autorisés d'hôtel et de restauration a conduit le Trésorier à demander une réunion en visio avec les membres du Bureau afin d'augmenter les plafonds d'indemnisation des frais d'hébergement et de restauration alors de 150 € maximum par une nuitée et 25 € pour un repas (notamment lorsqu'il y a des déplacements et de l'hébergement sur Paris).

Il a été décidé en Bureau du 25-11-2025:

“A l'issue de l'ensemble des débats il est procédé au vote suivant à l'unanimité des membres:

Passer à 250 € maximum par nuitée et si dépassement en avertir les membres du Bureau
Les indemnités de visio seront basées sur un forfait de 12C à 276 €, incluant la préparation, la participation et le compte-rendu”.

Le Dr BARBRY fait état que seuls les Drs Tavan et Tolila ont fait des demandes d’indemnisation pour la réunion préparatoire en visioconférence.

Le Dr TOLILA soumet au vote des membres de l’assemblée générale ce nouveau barème:

Contre:0

Abstention:2 Dr Soletta et Dr Nairi,

Pour: 16,

Le barème est validé à la majorité des membres.

Concernant les demandes d’indemnisation, le Dr TOLILA indique que les règles établies sont mentionnées pour éviter les abus, mais il y a une liberté laissée à chacun de demander ou non une indemnité.

Enfin le Dr Barbry émet des réserves sur la justification de la présence conjointe des Drs Tolila et Tavan à certaines réunions: problème de doublon (exemple : réunion de présentation de l’urps à la faculté de nice) .

Il mentionne le fait que le Dr Tavan a eu une augmentation de 17 000 € de frais d’indemnisation sur l’année 2024 .Le Dr Barbry s’interroge sur la justification de cette augmentation.

Le Dr Tavan informe les membres qu’il effectue des missions et suit des projets que les autres membres ne souhaitent pas assurer et que les indemnités seraient mieux réparties si d’autres membres acceptaient ces missions .

Les Dr Tolila et Tavan soulignent que la présence de plusieurs membres de l’URPS à une même réunion peut enrichir la discussion et apporter des perspectives différentes.

Concernant les comptes 2024 le Dr Barbry indique un solde de trésorerie de 156 000 euros et des placements financiers de 1 563 000 euros.

Le Dr TOLILA complète les informations données:

- Les dépenses sont conformes aux recommandations de l’audit par la société SEAC réalisé en 2021, avec des frais de fonctionnement autour de 30%.
- L’URPS dispose de suffisamment de trésorerie pour couvrir six années de frais de fonctionnement.
- Les actions ont été réalisées pour un total de 216 000€, respectant les pourcentages budgétaires prévus.

- Les cartons de gants (EPI restant du COVID) ont été intégrés comme dépense, et des efforts sont faits pour distribuer les cartons restants.
- Détails sur les indemnités et les frais de déplacement, y compris les coûts associés aux assemblées générales et aux réunions de bureau.

Le Dr TOLILA soumet au vote des membres l'approbation des comptes :

Contre: 3 Dr Soletta, Dr Cerviotti et Dr Durbec

Abstention: 2 Dr Nairi et Dr Boissaye

Pour: 13 Drs Tolila, Tavan, Selam, Filippi, Barbry, Maccotta, Ferrua, Scortecci, Melloul, Medard, Nalino-Baille, Francou, Selig.

L'approbation des comptes 2024 est voté à la majorité.

6- Départ à la retraite des Drs Francou et Soletta

Annonce du départ à la retraite des Drs Thierry Francou et Christian Soletta. Ils sont remerciés pour leur contribution.

Le Dr Francou a fourni à l'urps son attestation d'arrêt d'activité. Le Dr Soletta doit fournir également ce document.

Le Dr Cerviotti informe les membres de leurs successeurs: les Drs Marc Vonfelt et Lucas Stodolny.

7- Elections des membres de la CCF

Les membres de la CCF sont les suivants:

Dr Cerviotti, Dr Boissaye, Dr Medard, Dr Melloul.

8- Vote du BP 2025 et présentation des projets

Le Dr TOLILA présente en séance un tableau récapitulatif des actions prévues en 2025

Formation, ateliers, communication

- **Formation hygiène et asepsie**
Présentation du budget prévisionnel incluant des sessions de maîtrise des risques infectieux prévues à Avignon, Toulon, Aix et Nice, avec des dates fixées pour 2025. Budget alloué pour ces sessions est de 3x3200 €

- **Sessions de certification des assistants**
Organisation de sessions de certification des assistants à Nice, avec un budget de 6000€ pour 4 sessions, mais peu probable avant septembre ou octobre.
- **Communication et aides aux étudiants**
Budget pour les opérations de communication étudiante, incluant un prix de thèse de 5500€, aides aux BDE de Nice et Marseille pour 4000€, et une aide humanitaire de 1000€ pour un étudiant de Nice participant à un projet au Népal.
- **Forum installation et budget**
Discussion sur le budget de 4000€ pour le forum installation, avec des remarques sur la participation au buffet et la nécessité de clarifier les dépenses.
- **Zonage et installation des praticiens**
Discussion sur le zonage pour l'installation des praticiens, avec des préoccupations sur l'égalité et la nécessité d'une commission pour décider des aides en fonction des besoins locaux.
- **Ateliers fiscalité**
Proposition de reconduire les ateliers fiscalité avec un budget de 5200€, malgré des réserves sur leur pertinence par rapport à la mission de santé publique.

Projets et webinaires de l'URPS

- **Gestion des arrêts de travail**
La gestion des arrêts de travail a été identifiée comme un sujet important, notamment lors de la réunion du jeudi dernier. Le montant des coûts est discuté, surtout si ce n'est pas mutualisé avec d'autres URPS.
- **Webinaire sur le recrutement**
Un webinaire sur le recrutement efficace est prévu pour le 29 avril, avec la participation d'une DRH.
- **Webinaire sur l'antibiorésistance**
Le webinaire sur l'antibiorésistance n'a pas de coût externe, à part le temps de préparation.
- **Webinaire sur l'hypnose**
Le webinaire sur l'hypnose a été présenté par un chirurgien dentiste passionné, sans coût pour l'organisation. Cependant, un problème informatique a été noté avec le lien d'accès.
- **Projet Fondation Pauliani**
60 000 €. Le projet avec la Fondation Pauliani vise à créer un espace plateau technique dans un EHPAD, en collaboration avec Handident. Le matériel serait la propriété de l'urps, et la gestion serait assurée par la Fondation et Handident.
- **Aide à l'acquisition de matériel d'urgence (DAE..)**
Aide à l'acquisition de matériel d'urgence avec un budget de 15000€,
- **Création du site internet écoresponsable**
Budget prévisionnel pour la création d'un site internet écoresponsable avec un calculateur d'empreinte carbone. Les honoraires des intervenants scientifiques sont de 1840€.
- **Projet Digi Docteur**
Coût mensuel de 2250 €. Mise en ligne d'un mini site gratuit pour les praticiens . (avec possibilité d' un abonnement de 39€ pour les praticiens souhaitant souscrire un abonnement.)
- **Aide d'acquisition équipement professionnel**
Budget de 40000€ pour l'acquisition de lecteurs de cartes, avec une limite de 500 unités.

- **Demande de financement pour l'association Gerodonto**

Discussion sur la demande de financement de l'association Gerodonto, qui souhaite investir dans du matériel pour offrir des soins aux personnes âgées et handicapées en EHPAD. La proposition est d'allouer 10 000€ sur une enveloppe de 30 000€ pour soutenir cette initiative. Sous réserve d'un partenariat formel.

- **Congrès sur le bien-être des praticiens**

Organisation d'un congrès les 16 et 17 octobre 2025 sur le bien-être des praticiens avec des thèmes comme l'hypnose et la respiration.. Accord de principe des conférenciers. Le budget inclut une enveloppe de 100000 € avec une flexibilité selon les coûts réels.

Mention de réserves du Trésorier le Dr Barbry, sur le budget prévisionnel du congrès Dent'Air.

Le Dr Tolila soumet au vote des membres l'approbation des actions
Pour un budget prévisionnel 2025: 387 823 €

Contre: 3 voix Drs Cerviotti, Soletta, Durbec

Abstention: 0

Pour: 15 voix

L'ensemble des actions présentées est approuvé
Le BP 2025 est adopté à la majorité des membres.

Question Diverse

Remplacement du Dr Maccotta au poste de suppléant CTS83.

Le Dr Stodolny est désigné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

Le Secrétaire
Dr Lionel Selam



Le Président
Dr Gérard TOLILA

